

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS

Département des Pyrénées-Atlantiques

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEVÈZE, premier adjoint. La séance a été ouverte à 19 heures.

Étaient présents : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Excusés : M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Pascal Bourguet, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration : M. Vincent Goytino à M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard à Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Pascal Bourguet à M. Jean-Noël Magis, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

1 – Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal de ce jour est particulier puisqu'il n'y a pas de Maire. C'est la raison pour laquelle, Mme Argitxu-Hiriart, au nom du groupe d'opposition Nahi Dugun Herria, demande que le point n°4 de l'ordre du jour, la vente du terrain communal Oussimendia, soit reporté à une date ultérieure lorsque le nouveau Maire sera élu.

M. Devèze accède à la demande et propose de reporter ce point au Conseil municipal du 8 avril 2019. Il ajoute que le point n°10 de l'ordre du jour relatif à la baisse des indemnités de feu Mme le Maire est par conséquent retiré

2 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance (rapporteur M. Devèze).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui s'est déroulée le 11 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

3 – Orientations budgétaires 2019 (rapporteur M. Devèze).

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires 2019.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et à délibérer sur le rapport correspondant.

Adopté à l'unanimité.

5 – Projet de construction d'un local associatif à caractère social (rapporteur Mme Noblia).

La commune de Cambo-les-Bains envisage la construction d'un local associatif à caractère social qui sera attribué à l'antenne Croix-Rouge Française de Cambo pour permettre aux bénévoles d'assurer les missions d'urgence et de soutien aux personnes bénéficiaires de cette aide et la qualité de leurs actions.

Ce projet peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR 2019).

Le Conseil municipal est invité à valider le programme d'investissement pour un montant prévisionnel de 215 000 € HT, à désigner Mme Eliane Mendiboure en qualité de maître d'œuvre, à approuver le plan de financement tel que présenté sur la note explicative de synthèse, à autoriser Mme le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019.

Adopté à l'unanimité.

6 – CCAS : avance subvention (rapporteur M. Saint Jean).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, sur une avance de subvention d'un montant de 40 000 € en faveur du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

7 – Tarification taxe de séjour 2020 (rapporteur M. Irastorza).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la tarification de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2020, telle que présentée sur la note explicative de synthèse.

Adopté à la majorité.

Mme Argitxu HIRIART-URRUTY, M. Philippe BACARDATZ, Mme Nathalie AÏÇAGUERRE, Mme Amaia BEYRIE s'abstiennent.

8 – SCCV Ilona : dispense d'accomplissement des formalités de radiation (rapporteur M. Devèze).

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la dispense d'accomplissement des formalités de radiation de la SCCV Ilona telle que détaillée sur la note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

9 – Régularisation de cession de terrain chemin de Larraldea (rapporteur M. Bardin).

La commune a procédé il y a quelques années à des opérations de voirie concernant l'élargissement du chemin de Larraldea sur une partie de son tracé. Les actes authentiques constatant les acquisitions par la commune des terrains ayant servi à cette opération n'ont pas été dressés en totalité.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette régularisation à savoir l'acquisition par la commune à l'euro symbolique, de la parcelle AL 12 d'une superficie de 107 m² sur le chemin de Larraldea et son intégration dans le domaine public.

Adopté à l'unanimité.

11 – ALSH : création d'une régie de recettes (rapporteur Mme Noblia).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des redevances scolaires et périscolaires de l'ALSH.

Adopté à l'unanimité.

12 – Personnel – création d’emplois (rapporteur M. Devèze).

Dans le cadre des avancements de grade, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la création d’emplois à compter du 1^{er} juillet 2019 à savoir :

- Un emploi permanent à temps complet d’adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Un emploi permanent à temps complet d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Un emploi permanent à temps complet d’ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Adopté à l’unanimité.

13 – Don d’une marqueterie de la villa Arnaga (rapporteur Mme Pontacq).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le don d’une marqueterie de la villa Arnaga.

Adopté à l’unanimité.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.